

MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme

Extrait du registre des arrêtés

Arrêté N°003/2021

Objet : Arrêté de police de circulation pour sondage géotechnique en prévision de forage dirigé réalisé par Enedis

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le code de la route,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Considérant que des travaux pour sondage géotechnique en prévision de forage dirigé réalisé par Enedis demandés par la société GEOTEC - ORLEANS qui auront lieu à partir du 1^{er} février 2021 sur la RD 56 – avenue de la Gare, pendant 15 jours,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

Vu l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1 : La circulation sera perturbée sur la RD 56 – avenue de la Gare à partir du 1^{er} février 2021 pendant 15 jours.

Article 2 : Pendant cette période, le stationnement de tout véhicule sera interdit aux abords du chantier, la chaussée sera rétrécie, il sera interdit de doubler et la vitesse sera limitée à 30 Km/h. La signalisation sera mise en place par l'entreprise en charge des travaux.

Article 3 : Madame l'adjudant-Chef de Gendarmerie de Mondoubleau est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

Cet arrêté sera affiché à la mairie de Sargé sur Braye

Fait à Sargé sur Braye, le 14 janvier 2021

Le Maire,

Martine ROUSSEAU

